

Quelle valorisation des actifs dans les comptes nationaux ?

Dominique Durant

Comme le SCN1993, le SCN2008 préconise de valoriser les actifs et passif au prix de transaction.

Lorsque les actifs sont négociables, cela correspond au prix de marché.

Cette règle n'a pas été remise en cause au cours de la révision du SNA, mais des questions ardues portant sur sa mise en œuvre ont été discutées. Le cas des actifs non négociables ou peu négociés a été précisé : ils doivent ainsi être valorisés par référence à des actifs comparables (actions non cotées) ou grâce à l'actualisation des flux de revenu futurs sur la base d'un taux plus ou moins normatif (services du capital pour les actifs non financiers). Les crédits restent enregistrés en valeur nominale, mais une information complémentaire sur le montant des crédits douteux et sur leur valeur dépréciée est demandée. Or ces différents types de modèle ne se fondent pas sur le même horizon temporel (photographie instantanée ou probabilité de réalisation des actifs dans le temps) ni sur la même conception des formations de valeur sur les marchés (valeur objective ou non). Par ailleurs, la comptabilité nationale ne peut éluder le débat avec la comptabilité privée. D'une part, elle y puise son information, d'autre part elle doit justifier que son analyse de la situation économique et financière puisse diverger de celle qui ressort des comptes publiés par les entreprises. La mise en place de nouvelles normes comptables internationales (IFRS, IPSAS) a lancé un défi important à la comptabilité nationale : par exemple, la possibilité de revaloriser les crédits et dépôts en fonction de l'évolution des taux d'intérêt, aujourd'hui remise en cause, serait entrée en contradiction avec les règles de la comptabilité nationale. Une différence majeure concerne la prise en compte des plus et moins values.

Toutefois, la question principale porte sur la cohérence du traitement de la valorisation au sein des comptes de patrimoine, entre l'actif et le passif et avec le compte non financier. Pour employer le vocabulaire de la comptabilité privée, le traitement actuel impute directement les plus et moins values en fonds propre quand la nouvelle comptabilité privée les passe le plus souvent en résultat. Toutefois ce traitement n'est pas appliqué sans faille en comptabilité nationale, puisque des impôts, des bonus, des suppléments de primes accordés aux assurés résultent directement des plus values, latentes ou réalisées selon le cas. De surcroît, on peut se demander si la comptabilité nationale, fournit de la sorte une description adaptée des flux financiers et des comportements des agents économiques. Ce papier examinera un traitement alternatif via les revenus de la propriété tout en essayant d'identifier les difficultés conceptuelles et pratiques liées à cette solution.